



	Salarié.e.s ¹				Bénévoles ¹
	1 à 24 heures ²	25 à 34 heures de travail/semaine ² sans contrat annuel	25 à 34 heures de travail/semaine ² avec un contrat annuel	35 heures et + (Temps plein) ²	2 heures et + de travail / semaine ²
Salle d'entraînement	Gratuit ⁷	Gratuit ⁷	Gratuit ⁸	Gratuit ⁷	Gratuit
Services professionnels Gym sablon	50 % (30 % sur services offerts par la Clinique)				n/a
Ami.e.s et famille	2 coupons rabais ²				n/a
Camp de jour et camp de vacances P'tit Bonheur ⁴	Rabais de 35 %				Rabais de 35 %
Activité pour enfants ou adultes ⁵	Rabais de 35 %				Rabais de 35 %
Service de garde camp de jour P'tit Bonheur	Gratuit				Gratuit
Stationnement	Vignette gratuite ⁸				Vignette gratuite
Articles des boutiques Centre sablon et P'tit Bonheur	Au prix coûtant				n/a
Location de bâtiment, salle, fête d'enfant	Rabais de 35 %				Rabais de 35 %
Assurances collectives	n/a			Couvert	n/a
Jour férié	8 fériés			12 fériés	n/a
Vacances	4 % et tu dois cumuler pendant ta première année	4 % et tu dois cumuler pendant ta première année	4 % et tu as droit à tes semaines de vacances dès l'embauche	4 % et tu as droit à tes semaines de vacances dès l'embauche	n/a
Journée maladie	2 journées (1/20) non fractionnable	2 journées (1/20) non fractionnable	4 journées (1/20) non fractionnables et non monnayables	6 journées fractionnables et monnayables en fin d'année	n/a

¹ Le ou la salarié.e ou bénévole a droit aux rabais dès son entrée en poste. Les rabais sont accessibles seulement durant la période d'embauche des salarié.e.s ou bénévoles.

² 25 % de rabais sur les abonnements au Gym sablon, sur les cours à la session ou sur une semaine de camp de jour (au Centre sablon et P'tit Bonheur). (Ils ne peuvent pas être appliqués sur les sports de compétition et sur plus d'une semaine de camp de jour). 5% de rabais sur les camps de vacances au P'tit Bonheur (Ils ne peuvent pas être appliqués sur plus d'une semaine de camp de vacances). Les deux coupons sont cumulables : l'employé.e ou bénévole peut offrir 50 %/10% à une personne. Le rabais n'est plus valide si l'employé.e ne travaille plus pour sablon.

⁴ Le rabais s'applique uniquement aux enfants de la personne salariée, ou à ses petits-enfants.

⁵ Tous les employé.es ayant des enfants ont le privilège de les inscrire avant la période de préinscription, en y appliquant un rabais ou non. Sont inclus dans cette catégorie les fêtes d'enfants.

⁶ La personne bénévole qui s'inscrit dans le sport qu'elle enseigne (TKD, gymnastique, etc.) a le choix entre un rabais de 50 % sur l'inscription (max 500 \$/année) ou l'abonnement à la salle d'entraînement.

⁷ Pour les employé.e.s du P'tit Bonheur, des abonnements de 3 mois peuvent être activés suite à la période estivale. Pour le camp de jour du Centre sablon, l'abonnement peut être activé durant ou suite à la période estivale. La personne salariée a 3 mois suite à la fin de l'embauche pour profiter de ces privilèges.

⁸ Pour les employé.e.s du P'tit Bonheur, la passe de stationnement de 3 mois peut être activée suite à la période estivale (en même temps que l'abonnement du gym). Pour le camp de jour du Centre sablon, la passe de stationnement de 3 mois peut être activée durant la période estivale et une autre peut être remise en même temps que l'abonnement du gym. La personne salariée a 3 mois suite à la fin de l'embauche pour profiter de ces privilèges.



Procédure pour les rabais

1. Les coupons-rabais pour ami.e.s et famille sont distribués 2 fois par année en décembre et en août, suite à un envoi du département de ressources humaines d'un message à l'ensemble des employé.e.s. Une fois la période de distribution ouverte, l'employé.e peut faire sa demande de coupons en répondant au courriel reçu. Le nom de l'employé.e sera inscrit sur le coupon qui lui sera remis.
2. Lorsqu'un.e membre vient s'abonner avec un coupon **ami.e.s et famille**, le préposé ou la préposée à l'accueil doit prendre le coupon-rabais, inscrire le nom du membre qui s'inscrit et le brocher avec la facture.
3. Un rabais pour la location de salle est possible, en autant que les raisons de la location n'entrent pas en concurrence avec les activités. Aucun rabais n'est accordé pour une location de salle qui générera une activité lucrative. Une demande doit être envoyée à Colin Giguère, Directeur des opérations (cgiguere@centresablon.com) pour confirmer le rabais accordé au centre ou à Marjolaine Lachance, Directrice des opérations (direction@ptitbonheur.com) pour le P'tit Bonheur.



Abonnement au Gym sablon

Cette procédure s'applique à :

- Pour les employé.e.s du Centre sablon, de la Fondation et de sablon
- Pour les athlètes des clubs compétitifs du Centre sablon
- L'âge minimum pour être inscrit.e est de 16 ans

L'abonnement donne accès à l'ensemble des services du Gym sablon.

Pour les séances privées, voir les rabais dans le tableau des rabais.

Pour vous abonner

Envoyez un courriel à la direction des opérations qui vérifiera votre admissibilité : cgiguere@centresablon.com

- Les informations utilisées pour la création du contrat (dont le courriel vous donnant accès à votre compte FLiIP) seront celles de Nethris (pour les employé.e.s) ou de Sport-Plus (pour les athlètes des équipes de compétition).
- Une fois votre abonnement créé, vous recevrez une confirmation de contrat par courriel.
- **Pour un.e employé.e/athlète élite de 16 ou 17 ans :**
 - Avant la création de l'abonnement, l'employé.e/athlète doit utiliser une séance *Consultation Kick-start – Employé.e* qui est ajoutée à son dossier FLiIP
 - Cette séance d'une heure prépare l'employé.e/athlète à l'utilisation sécuritaire des équipements du Gym sablon et montre la technique de mouvements de base en entraînement fonctionnel
 - Une fois la *Consultation Kick-start – Employé.e* faite, l'abonnement est activé dans le dossier FLiIP de l'employé.e/athlète



Programme de référencement – NOUVEL.LE EMPLOYÉ.E

- Nouvel.le employé.e régulier.ère (temps partiel ou temps plein) :
 - o Prime de référencement de 150 \$ remise à la personne référente
 - Suite à la 1re journée travaillée de l'employé.e référé.e, une prime de 50 \$ est remise à la personne référente
 - Suite à la passation de la probation de 3 mois de la nouvelle personne employée, une prime supplémentaire de 100 \$ est remise à la personne référente

- Nouvel.le employé.e camp de jour / camp de vacances (temps partiel ou temps plein) :
 - o Prime de référencement de 150 \$ remise à la personne référente
 - Suite à la 1re journée travaillée de l'employé.e référé.e, une prime de 50 \$ est remise à la personne référente
 - Suite à la fin du contrat établi lors de l'embauche ou de la passation de la probation de 3 mois de la nouvelle personne employée, une prime supplémentaire de 100 \$ est remise à la personne référente

Informations :

- La personne référente peut être :
 - o Un.e futur.e employé.e (qui devra être éventuellement être embauché.e afin de recevoir sa prime par le système de paie de sablon, sans quoi la prime sera attribuée selon la **Politique de référencement par les membres**, voir <https://centresablon.com/a-propos/emplois/>)
 - o Un.e employé.e actif.ve
- Un.e employé.e ne peut référer une personne qui a eu une confirmation d'embauche préalable
- L'employé.e. référé.e doit informer son ou sa gestionnaire de la référence d'un.e candidat.e avant l'entrevue de cette personne. Le ou la gestionnaire fera le suivi avec le département de comptabilité pour le paiement des primes dues.
- Une personne peut référer plusieurs employé.e.s et obtenir plusieurs primes.
- Une personne ne peut être référé.e si elle a déjà été à l'embauche de sablon dans la dernière année (365 jours calendrier)
- Une personne ne peut être référé.e que par un.e seul.e employé.e. Les primes ne sont pas divisibles entre personnes référentes.
- Un.e membre de la direction ne peut référer un.e employé.e.
- Une personne-responsable de l'embauche de son secteur ne peut pas référer une personne dans son propre secteur.



Formulaire de référencement – NOUVEL.LE EMPLOYÉ.E

Nouvel.le employé.e travaille :

- Centre sablon
- Le P'tit Bonheur de sablon
- sablon / Fondation sablon

Référe.e par un.e employé.e de :

- Centre sablon
- Le P'tit Bonheur de sablon
- sablon / Fondation sablon

Nom complet EMPLOYÉ.E référé.e	Nom complet EMPLOYÉ.E qui réfère
Secteur :	Secteur :
<i>Lien avec le.la référent.e :</i>	
Date du 1^{er} jour travaillé (prime 50 \$)	Date de fin de contrat/probation prévue (prime 100 \$)

Signatures

Gestionnaire du secteur : _____ **date :** _____

Réception du formulaire : _____ **date :** _____

La personne référante doit compléter ce formulaire et le faire parvenir à la direction qui chapeaute les embauches suite à la confirmation d'embauche de la nouvelle personne.

À remplir par la personne responsable des embauches	
Confirmation de la passation de la probation :	<input type="checkbox"/> Réussite <input type="checkbox"/> Échec
Valeur de la prime :	_____
Signature de la direction responsable des embauches :	_____
Date :	_____
Compte de dépense : 4202 - 100	



Programme de reconnaissance

Année d'ancienneté	Prime
5 ans	75 \$
10 ans	125 \$
15 ans	250 \$
20 ans	325 \$
25 ans	425 \$
30 ans	525 \$
35 ans	1 000 \$
40 ans	1 250 \$
45 ans	1 500 \$
50 ans	2 000 \$

* Modifications de l'échelle apportée par la direction en janvier 2025

** Basé sur l'année civile débutant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année

*** Les programmes de référencement et de reconnaissance sont des avantages imposables



Rabais chez nos partenaires

En tant qu'employé.e, vous avez accès à des rabais offerts par nos partenaires :

- Un rabais de 40 \$ sur votre première inscription avec **Communauto**.
 - Utilise le code promo : **CENTRESABLON**
- Des tarifs préférentiels à la clinique **Action Sport physio Maisonneuve Rosemont** :
 - Rabais de 15 % sur services sélectionnés :
 - Ostéopathie
 - Massothérapie (60 min)
 - Acupuncture
 - Physiothérapie (évaluation)
 - Physiothérapie
 - <https://actionsportphysio.com/fr/physiotherapie-maisonneuve-rosemont>
 - Simplement présenter votre relevé de paie ou une carte d'affaire à la réception lors de votre rendez-vous



Programme de référencement - LOCATIONS

- Location bâtiments, salles, sorties scolaires et fêtes d'enfants : 5 % du montant total de la location avant taxes sera remise à l'employé.e qui aura référé pour une demande de location. La personne qui fait une demande de réservation doit mentionner, **lors de la réservation**, le nom de l'employé.e qui réfère et un formulaire sera complété par la personne responsable des ventes afin que l'employé.e obtienne son bonus de référencement. Le formulaire sera remis à la direction des opérations afin que le montant soit accordé durant les jours suivant la location.



Formulaire de référencement - LOCATIONS

Je (employé.e) travaille :

- Centre sablon
- Le P'tit Bonheur de sablon
- sablon / Fondation sablon

Je réfère une location pour :

- Centre sablon
- Le P'tit Bonheur de sablon
- sablon / Fondation sablon

nom complet de l'employé.e qui réfère	son poste actuel
nom responsable de la location	date de la location
tarif de la location, sans taxes	prime de 5 % du tarif de la location, sans taxes

Signatures

Employé.e qui réfère une location : _____ date : _____

Réception du formulaire : _____ date : _____

À remplir par la personne responsable des ventes

Le département des locations du CS ou PB doit compléter ce formulaire et le faire parvenir à la direction qui chapeaute les ventes immédiatement suite à la réservation de la location, en y incluant une copie de la confirmation du paiement de la location.

Nom de la personne responsable de la location : _____

Tarif total final de la location, sans taxes : _____

Date de la location : _____

Le département des locations confirme que la location à eu lieu :

- Fait
- Annulée/reportée

Signature de la personne responsable des locations : _____

Signature de la direction (autorise la prime à l'employé.e qui a référé) : _____